

certifié conforme à l'original

SARL RIVER SIDE

[Signature]
gérant

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14/12/2010

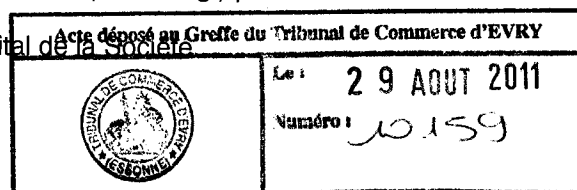
Le 14 Décembre 2010, les associés de la Société RIVER SIDE SARL se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

La totalité des associés étaient présents ou représentés, soit 1520 (mille cinq cent vingt) parts.

Cette réunion avait pour objet de décider d'une augmentation de capital de la Société

Le gérant propose donc de voter les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION



L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 décembre 2010 décide de porter le capital social de 320 264 € à 425 614 € en date du 31/12/2010 par émission de 500 nouvelles actions au pair soit au prix de 210,70 € par titre avec un droit préférentiel de souscription réservé aux associés.

La société VALTONUS SA ayant décidé de renoncer à son droit de souscription pour l'augmentation de capital de RIVER SIDE SARL soit 466 titres pour une somme de 33 785,00 €, l'assemblée générale extraordinaire de RIVER SIDE SARL décide d'ouvrir son capital à chacun des actionnaires de GYMTONUS SA au prorata de sa part dans le capital de GYMTONUS SA à la date du 1^{er} novembre 2010. Cette possibilité sera considérée comme « droit préférentiel » sur les formulaires de souscription.

Dans le cas où certains actionnaires ne désireraient pas souscrire totalement ou partiellement à l'augmentation de capital proposée, ils auront la faculté de céder leur droit à l'actionnaire de GYMTONUS SA, candidat à souscrire, de leur choix.

Les droits préférentiels se répartissent comme suit

GYMTONUS SA 356 nouvelles parts (75 009,20 €) pour 1028 anciennes

Associés

Claude BOLLE	2 nouvelles parts (421,40 €) pour 8 anciennes
Jacques BOLLE	3 nouvelles parts (632,10 €) pour 8 anciennes
Frédéric VALLET	2 nouvelles parts (421,40 €) pour 5 anciennes
Cédric FENART	2 nouvelles parts (421,40 €) pour 5 anciennes

Actionnaires GYMTONUS

Odile BOLLE FOUANON	33 nouvelles parts (6 953,10 €)
Claude BOLLE	12 nouvelles parts (2 528,40 €)
Jacques BOLLE	
- pleine propriété	6 nouvelles parts (1 264,20 €)
provenant de ses parts en nue propriété	59 nouvelles parts (12 431,30 €)
Adrien BOLLE	14 nouvelles parts (2 949,80 €)
Marion BOLLE	4 nouvelles parts (842,80 €)
Daniel SANGOUMA	1 nouvelle part (210,70 €)
Criado ELADIO	3 nouvelles parts (632,10 €)
Claude NARDONE	1 nouvelle part (210,70 €)
François KIEFFER	1 nouvelle part (210,70 €)
Jean-Marc FRATTINI	1 nouvelle part (210,70 €)

SARL RIVER SIDE

Pour éviter les rompus, les droits de souscription de chacun ont été arrondis au nombre de titres supérieur à l'exception de ceux de Claude BOLLE, qui avec son acceptation ont été arrondis à 12 titres au lieu de 17,96.

Les associés disposeront d'un délai de 15 jours pour faire part de leur décision (souscrire à l'augmentation de capital ou céder leur droit préférentiel).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée Générale Extraordinaire pour l'accomplissement des formalités légales consécutives aux résolutions qui y sont votées.

Résolution adoptée à l'unanimité



Enregistré a **SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE**
CORBEIL

Le 30/12/2010 Bordereau n°2010/637 Case n°10

Ext 2411

Enregistrement 500 € Pénalités

Total liquidé cinq cents euros

Montant reçu cinq cents euros

L'Agent

Régis PRADINES
Agent des Impôts